



Vol dans hypermarché sans être pris

Par **falcch**, le **11/10/2022** à **09:51**

Bonjour,

Je suis super mal.

Hier j'ai fait mes courses dans mon Leclerc habituel.

Je voulais acheter un cookeo d'une valeur de 400€. Je l'ai scanné avec la zapette (J'utilise toujours la zapette) et je fais mes autres courses. Seulement arrivée à la caisse je n'ai pas de relecture et au moment de payer je me rend compte que le cookeo n'a pas été bien scanné même pas du tout. Sur le coup dans la rapidité je n'ai rien dit je suis partie mais maintenant je ne sais plus quoi faire.

C'est considéré comme un vol. Je ne sais pas si je doit aller le rendre en m'excusant. Mais est-ce qu'il pourrait à ce moment là porter plainte ?

Est-ce qu'ils peuvent remonter à moi avec la vidéo surveillance et la carte de fidélité si je ne le rend pas ?

Merci de votre retour

Par **Marck.ESP**, le **11/10/2022** à **10:55**

Bonjour

On peut remonter à vous 'on seulement avec la vidéo, mais aussi avec vos moyens de règlement.

Allez faire rectifier le problème et vous serez tranquille

Par **jodelariege**, le **11/10/2022** à **11:29**

bonjour

effectivement vous pouvez vous rendre à l'accueil du magasin en disant que vous vous etes seulement rendu compte que le paiement n'était pas passé en regardant vos comptes ce

matin et que vous venez pour le payer

gageons que le magasin appréciera votre action et vous aurez l'esprit tranquille :cela vaut bien 400 euros non?

Par **Pierrepauljean**, le 11/10/2022 à 12:02

bonjour

je suppose que vous avez besoin d'une facture pour la garantie....

Par **Visiteur**, le 11/10/2022 à 13:54

BjR,

Oui, vous aurez une garantie si vous payez mais c'est aussi une question d'honnêteté. D'ailleurs, sur le plan juridique. Ne vous dites pas "*après tout je ne l'ai pas volé*", car vous vous êtes bien rendu compte que le problème venait de votre scan non fait et ce sera assimilé à un vol.